

## CONVOCAATION POUR LA SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le treize septembre, a été convoqué en réunion ordinaire le conseil municipal pour le dix-neuf septembre deux mil dix-neuf.

### ORDRE DU JOUR :

- Location logement 11 Grande Rue : fixation loyer
- Convention groupement de commande avec le SIE-ELY pour les bâtiments dont la puissance électrique souscrite dépasse 36 Kva
- Questions diverses

Etaient présents :

QUENTIN Virginie – DUVAL René - ANSEAUME Marie-Thérèse – ALTUR Marie-Lise - COENON Guy – HERBEAUX Etienne – HUILIO Virginie - DHERMANT Anne-Marie – BLAIMONT Michel, formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

CLAISE Muriel à QUENTIN Virginie

MIRETTI Josiane à ALTUR Marie-Lise

GATEAU Christophe à HUILIO Virginie

Absents

BARBOT Claire – SCHLICH Daniel – HEBERT Benoît - BEHEREC Philippe – CAMPION Alexandra -

Madame DHERMANT Anne-Marie a été élue secrétaire.

Sur le procès-verbal du conseil municipal du 24 Juillet 2019, M. Blaimont demande à ce que soit précisé pour la location du logement au-dessus de la bibliothèque qu'il pense que la mairie n'a pas pour mission de faire du foncier. C'est pourquoi il souhaitait un logement social.

### LOCATION LOGEMENT 11B GRANDE RUE : FIXATION LOYER

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que les travaux du logement, sis 11B Grande Rue, au-dessus de la bibliothèque sont terminés.

Elle propose que le logement soit mis à la location à compter du 15 Octobre 2019.

Pour cela, elle demande de bien vouloir fixer le montant du loyer mensuel.

Renseignement pris auprès d'une agence immobilière, le montant du loyer pour un F3 (deux chambres et une pièce de vie) d'une surface d'environ 50M2, pourrait être de l'ordre de 550 à 600 euros, sous réserve de l'état du logement.

Considérant que ce logement est neuf, le conseil, par 11 voix pour et 1 abstention, décide de fixer le loyer mensuel à 600 Euros.

### CONVENTION GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LE SIE-ELY POUR LES BATIMENTS DONT LA PUISSANCE ELECTRIQUE SOUSCRITE DEPASSE 36 KVA

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant sur l'organisation du marché de l'électricité, dite loi NOME et la loi n° 2014-344 du 17 mars 2014, relative à la consommation, ont mis fin aux tarifs réglementés d'électricité à compter du 1er janvier 2016 pour les bâtiments dont la puissance électrique souscrite dépasse 36 kVA (anciens tarifs jaunes et verts).

Madame le Maire précise que la suppression des tarifs réglementés de vente implique une obligation de mise en concurrence pour les acheteurs soumis à l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Madame le Maire informe l'assemblée que le Syndicat Intercommunal d'Energies d'Eure-et-Loir et des Yvelines (SIE-ELY) a décidé de créer un groupement de commandes pour la fourniture d'électricité pour les sites dont la puissance souscrite est supérieure à >36 kVA pour toute personne morale publique dont les sites concernés sont situés sur le territoire de la concession.

Madame le Maire ajoute que ce groupement de commandes vise à tirer parti de la mutualisation des besoins sur le territoire du Syndicat pour pouvoir bénéficier des meilleures opportunités de prix tout en assurant une qualité optimale des services associés. Il indique que chaque collectivité contractera directement avec le fournisseur retenu.

Madame le Maire précise que la Commission d'Appel d'Offres sera celle du coordonnateur (SIE-ELY) et que le début de fourniture est fixé au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Madame le Maire indique que dans le cas où la collectivité est en cours d'exécution d'un contrat de fourniture d'électricité hors groupement et souhaite adhérer au groupement de commandes afin de bénéficier des prix obtenus grâce à cet achat mutualisé, elle doit adhérer dès maintenant au groupement de commandes. Dans ce cas, les sites à fournir en électricité seront rattachés au périmètre des marchés subséquents conclus par le SIE-ELY à l'échéance des contrats initiaux conclus hors groupement.

Une fois inclus au marché dans le cadre du groupement et pendant toute la durée de validité de celui-ci, les sites de livraison d'électricité ne pourront plus donner lieu à la conclusion de nouveaux marchés ou accords-cadres qui seraient directement passés par des membres en dehors du présent groupement et ayant ainsi pour objet, même non exclusif, la fourniture d'électricité.

Madame le Maire, à la fin de son exposé, sollicite les conseillers municipaux sur ce dossier.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2113-1 et suivants,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes ci-jointe en annexe ;

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise l'adhésion de la commune d'ABONDANT au groupement de commandes coordonné par le SIE-ELY, pour l'achat d'électricité pour les sites dont la puissance souscrite est supérieure à >36 kVA ;
- Accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente délibération ;
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité pour les sites dont la puissance souscrite est supérieure à >36 kVA pour les communes adhérentes. ;
- Autorise le représentant du coordonnateur à signer les accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour l'achat d'électricité pour les sites dont la puissance souscrite est supérieure à >36 kVA pour le compte de la commune d'ABONDANT ; et ce, sans distinction de procédures ou de montants.
- Stipule que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) sera celle du coordonnateur : le SIE-ELY ;
- Donne mandat au coordonnateur du « groupement de commandes relatif à l'achat d'électricité pour les sites dont la puissance souscrite est supérieure à >36 kVA pour les collectivités adhérentes. » pour collecter auprès du gestionnaire du réseau de distribution publique d'électricité (SICAE-ELY), les informations techniques détaillées relatives aux points de livraison des contrats intégrés au groupement d'achat d'électricité.
- Précise que chaque collectivité contractualisera directement avec le fournisseur retenu.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Intervention de Virginie QUENTIN**

- Inauguration le samedi 28 septembre à 10h30 de la mare de la rue de la république, de la bibliothèque et du logement, et de la rue des perches et des aménagements du stade.

- GEOPTIS le mardi 1<sup>er</sup> octobre à 16h en mairie pour le diagnostic voirie.

- Energio : Présentation du rapport (école maternelle) le jeudi 24 octobre à 16h. Le PowerPoint sera envoyé.

- Dispositif « actions bourgs centres en E&L » : courrier reçu indiquant que le projet n'était pas retenu car il ne correspondait pas aux critères d'éligibilité. Mme le Maire a envoyé plusieurs courriers contestant cette décision.

- Une réunion sur le tri des déchets organisée par l'Agglo a eu lieu à la mairie. Environ 50 personnes y ont participé.

- Les potelets en bois de la rue de l'artisanat ont été détériorés plusieurs fois (3 fois) par des camions venant livrer le magasin Carrefour. A vérifier avec la caméra du 11 septembre dernier. Il faudra voir pour décaler ces potelets.

- Bandes jaunes à repeindre face à la pizzeria ainsi que différents passages piétons et les bandes STOP. Voir pour une peinture plus résistante. Panneau stop près de Carrefour Contact à refixer.

- Tags à nettoyer sur un mur du terrain de tennis, changement d'un filet et fissures à réparer sur le court neuf.

- La maison de retraite demande la pose d'un miroir au bout de l'impasse afin de sécuriser la sortie des véhicules. Le miroir aux loges rue de la Hâlerie qui n'a plus d'utilité va être transféré à cet endroit.

- Courrier de M. Dautriche, Président de l'ASPCA (la Coudrée) réclamant à la commune la réfection de la voirie vers le 11 rue des minières suite à un affaissement de la chaussée. Il envisage de refaire le mur à cet endroit bordant la Coudrée. Il lui sera répondu que la route est départementale et qu'il doit se rapprocher de la Direction Départementale à Châteauneuf.

### **Intervention de Marie-Lise ALTUR**

- Le panneau lumineux sera posé sur le parking de la salle polyvalente, la longueur de la tranchée prévue pour l'électricité sera réduite à 8 mètres au lieu de 31 mètres.

M. Reydet va effectuer un devis pour la pose du coffret électrique. Voir 2 autres électriciens pour devis. Il faudra également voir pour protéger le pied du panneau et se renseigner pour l'assurer.

- Le forum des Associations le samedi 7 septembre s'est bien déroulé, nombreux visiteurs et de nombreuses inscriptions. M. Huchet propose la création d'un club d'échecs. Lieu et horaires à préciser.

- Le bul'info est en cours de réalisation.

- Démarchage pour les encarts publicitaires du bulletin municipal en cours.

### **Intervention de Guy COËNON**

- Un contrôle des blocs de sécurité a été effectué par l'APAVE. 83 blocs communaux ont été vérifiés, 42 ne fonctionnent pas. Un devis a été réalisé par l'entreprise GPS : 5.649 euros TTC. Un deuxième devis est à demander.

- Réunion CCAS pour le repas des Anciens à Noël, le choix d'un restaurant est évoqué entre le Moulin XII, le manoir d'Anet et le golf d'Ivry. La commission décidera.

- Création d'un club UFOLEP rattaché au COA Foot.

- Animation proposée pour élire le nouveau CMJ (Conseil municipal des jeunes) prévue le 18 septembre : 2 jeunes présents, prévoir une autre réunion à une date plus favorable (la porte ouverte de l'association sportive du collège avait lieu ce jour).

- le demi terrain de foot est impraticable, beaucoup d'ornières de tracteur, il faudrait procéder à un nivellement.

### **Intervention de René DUVAL**

- Les travaux rue de la demoiselle ont commencé.

- Chemin du four : l'entreprise qui réalisait les travaux sur Chérisy a goudronné une petite partie avec l'excédent d'enrobé. Nos remerciements à la commune de Chérisy.

A surveiller : un trou qui a été comblé.

- Retour sur la réunion du SIE ELY : Les futurs statuts du SIE-ELY (Eure-et-Loir et Yvelines) ont été présentés en réunion et sont envoyés à la Préfecture. Une formation est prévue pour l'utilisation du SIG ainsi qu'une réunion pour les élus sur la transition écologique, le 5 novembre. Afin d'obtenir les subventions il faudra remplacer les luminaires défectueux par des éclairage à LED.

- SMICA une réunion du COPIL est prévue en mairie de Montreuil le 23 septembre à 14h : bilan de tous les COPIL + statuts (transfert de la compétence eau à compter du 01/01/2020 : Information à mettre dans le bulletin municipal). Un courrier d'informations sera également distribué à chaque abonné.

- Les Loges : les travaux d'enfouissement sont terminés, les poteaux électriques ont été enlevés rue de la Hâlerie, les poteaux téléphoniques devraient être retirés la semaine prochaine.

Bouche à clé à vérifier.

### **Intervention de Marie-Thérèse ANSEAUME**

- Rentrée scolaire : 3 nouveaux enseignants sont arrivés.

- Restauration pendant la pause méridienne 140 enfants sur 162 déjeunent au restaurant scolaire ainsi que 64 enfants sur 75 en maternelle.

- Restauration scolaire Scolarest, depuis la loi promulguée en 2018, il est préconisé de proposer des repas végétariens pour assurer une alimentation saine et contribuer au bien-être animal. Une fois par semaine, à partir de novembre, nous serons dans l'obligation de proposer un repas végétarien avec des protéines animales ou végétales.

En janvier 2020, les bouteilles en plastique seront interdites dans les cantines scolaires et à partir de janvier 2025, il n'y aura plus du tout de plastique dans les cantines scolaires.

20 novembre : 30 ans de la convention internationale des droits de l'enfant, projet commun Agglo/ASC Mézières.

- Périscolaire : le soir un peu plus d'enfants en élémentaire et le mercredi également plus d'enfants. Il faudra peut-être prévoir une seconde salle.

Il semble que quelques enfants soient tenus d'aller à Bû. A vérifier. Mme le Maire souhaiterait avoir la liste des enfants inscrits car elle rappelle qu'elle souhaite que soient admis en priorité les enfants de la commune.

- Peu d'enfants sont inscrits à l'étude suivie du soir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures et deux minutes.

La secrétaire,

Les conseillers,

Le Maire,